



## Préavis et heures de recherche d'emploi

Par **olivier\_c**, le **14/02/2012** à **09:00**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste de technicien laboratoire fin janvier. Je suis soumis à un préavis de 2 mois. Mon contrat de travail est régi par la convention collective de la chimie qui prévoit 1 semaine de recherche d'emploi par mois de préavis, soit 2 semaines dans mon cas. J'ai déjà utilisé une semaine au cours de ce mois de février et je souhaiterais savoir si je peux bénéficier de la seconde lors de ma dernière semaine de préavis ?

Je vous remercie.

Olivier.

Par **pat76**, le **14/02/2012** à **14:20**

Bonjour

La convention collective vous permet malgré une démission de bénéficier de 2 semaines pour rechercher un emploi sur la période de préavis de deux.

Il n'est nulle part indiqué que vous devrez prendre les 2 semaines à une date précise.

Vous pouvez donc prendre votre deuxième semaine pendant votre dernière semaine de

préavis.

Est-il précisé dans votre convention que ne pourrez prendre ces 2 semaines qu'après accord de l'employeur pour l'indication des dates?